



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Procès-verbal n° 1 de la séance du Conseil Intercommunal de l'ASPIHL

du mardi 15 décembre 2020 à 20h00
A la salle de la Rotzérane à Roche

Présidence : M. Robert Conrad

Sont présents : A l'appel :
24 membres présents sur 28 conseillères et conseillers

Pour le CODIR :
M. Michel Oguey, Président, MM. Jean-Marc Chavannes, Pierre-Alain Karlen,
Fabio Lecci, Olivier Narbel

Ordre du jour

1. *Appel*
2. *Adoption de l'ordre du jour*
3. *Assermentations*
4. *Adoption du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2020*
5. *Communications du bureau*
6. *Rapport et vote des préavis suivants :*
 - 6.1 *Préavis No 1/2020, Rémunération pour la législature 2020 – 2021*
 - 6.2 *Préavis No 2/2020, Autorisations générales*
 - 6.3 *Préavis No 3/2020, Budget*
7. *Désignation d'une commission ad hoc pour l'étude du règlement du Conseil Intercommunal*
8. *Communications du CODIR*
9. *Divers*

M. Robert Conrad, Président, ouvre la séance en saluant l'Assemblée ainsi que le CODIR, présidé par M. Michel Oguey Président du CODIR et les 4 conseillers Municipaux.

1. Appel

La secrétaire fait l'appel : 24 conseillères et conseillers sont présents avec le Président.

Se sont excusés : M. Alexandre Pastore, M. Jean-Daniel Zufferey par mail le 16.12.2020

Non excusés : M. Yvan Burnier, Mme Brigitte Delugin

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Après l'appel, l'Assemblée se compose de 24 membres avec le Président, soit 23 votes à main levée et 24 votes à bulletin secret.



2. Adoption de l'ordre du jour

M. Robert Conrad propose une inversion des points 3 et 4
L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que modifié

3. Assermentations

M. Robert Conrad, Président, procède à l'assermentation de Mme Antoinette Dapples du Conseil Communal de Noville
Mme Brigitte Delugin du Conseil Communal de Villeneuve absente devra se faire assermenter au prochain conseil

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2020

Le procès-verbal est adopté **par 24 oui, 0 non et 0 abstention, tel que présenté**

5. Communication du bureau

Le Président transmet plusieurs informations :

- Remerciement aux personnes qui ont déjà œuvré dont M. Mark Brissat qui a accepté la présidence de la COGEF
- Nouvelle séance le 3 mars 2021 à 20h00 à la salle de la Rotzérane pour de nouveaux préavis

6. Rapport et vote des préavis suivants

6.1 Préavis No 1/2020, Rémunération pour la législature 2020 – 2021

- La lecture du rapport de la Commission est entendue par l'Assemblée, président et rapporteur M. Mark Brissat. Une copie du rapport a été distribuée par mail avant la séance
- La discussion est ouverte aux questions, pas de question
- La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote du préavis.
- Le préavis est accepté à 23 oui et 1 abstention

6.2 Préavis No 2/2020, Autorisations générales

- La lecture du rapport de la Commission est entendue par l'Assemblée, rapporteur M. Mark Brissat. Une copie du rapport a été distribuée par mail avant la séance
- La discussion est ouverte aux questions :

M. Gilles Nagloo : Il est mentionné que les autorisations extrabudgétaires sont plafonnées à 50'000.- CHF. Il sera nécessaire de faire attention à ne pas trop en accorder car 10 autorisations à 50'000.- CHF font 500'000.- CHF et cela peut très rapidement avoir une incidence non-négligeable sur le budget. Est-il prévu un moyen de contrôle et de plafonnement dans le nombre de ces autorisations ?

M. Michel Oguey répond : L'autorisation pour dépenses extrabudgétaires est plafonnée à 50 000.- Fr par cas, mais j'ai dit par exemple qu'à la Commune de Villeneuve c'est un maximum de 3 x 50 000 Fr par année, soit 150 000 Fr. Pour l'ASPIHL ça n'arrivera pas, le CODIR déposera un préavis si une dépense supérieure à 50 000.- Fr. s'imposait.

- La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote du préavis.
- Le préavis est accepté à l'unanimité



6.3 Préavis No 3/2020, Budget

- La lecture du rapport de la Commission est entendue par l'Assemblée, rapporteur M. Mark Brissat. Une copie du rapport a été distribuée par mail avant la séance
- La discussion est ouverte aux questions :
Mme Antoinette Dapples dit ne pas avoir reçu ce rapport
M. Gilles Nagloo : Il est mentionné sous le point 110.3189.00 du budget que les frais sont de 20'000.- CHF/année. Sachant que le secrétariat demande 1'000.- CHF/an, quid des 19'000.- CHF versés à la Commune de Villeneuve. Quel est le détail de ces 19'000.- CHF restant ?
M. Michel Oguey répond : Dans ce poste il y a 6 000.- Fr. pour la tenue de la comptabilité et 14 000 .- Fr. pour le secrétariat du CODIR.
La secrétaire du Conseil intercommunal est incluse dans le poste 100.3003.00, jetons de présence pour un montant de 1 000.- Fr.
- La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote du préavis.
- Le préavis est accepté à 23 oui et 1 abstention

7. Désignation d'une commission ad hoc pour l'étude du règlement du Conseil Intercommunal

Le Président donne des informations concernant les règlements. Nous avons un modèle cantonal et des exemples d'autres associations

Suite à la séance nous avons pris contact avec M. Yvan Burnier qui accepte de faire partie de cette commission pour la commune de Rennaz.

Les membres de cette commission sont :

M. Yvan Burnier du Conseil Général de Rennaz
M. Jean-Marc Butty du Conseil Général de Chessel
Mme Antoinette Dapples du Conseil Communal de Noville
M. Julien Oppliger du Conseil Communal de Villeneuve
Mme Aurélie Tulot du Conseil Communal de Roche

Après la séance le bureau a nommé M. Julien Oppliger comme 1^{er} membre

8. Communication du CODIR

M. Michel Oguey, Président :

Lors de la séance d'installation des autorités de l'ASPIHL le 24 septembre dernier je vous confiais que nous étions devant une page blanche et qu'un challenge important nous attendait.

En effet après avoir rencontré la Direction générale de l'enseignement obligatoire il a bien fallu se rendre à l'évidence qu'il n'y avait plus une minute à perdre.

Aujourd'hui 14 classes sont déjà installées dans des pavillons ou containers, dont 10 sont en très mauvais état. A la rentrée 2021 ce ne sont pas moins de 8 pavillons supplémentaires qu'il faudra mettre en place entre Rennaz et Villeneuve afin de répondre à la demande d'enfants à scolariser. Il manque également une salle de gym à la Tour Rouge pour 2022.

En outre, il est urgent de lancer l'étude et la construction d'un collège pour le secondaire à la Tronchenaz. Il comprendrait une vingtaine de classes, l'administration scolaire, un réfectoire et une salle de gym. Cet ensemble devrait être construit pour la rentrée scolaire 2024.



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

Compte tenu de ces objectifs un peu fous, le CODIR qui pensait se réunir une fois par mois se réunit tous les dix jours !

Pour assurer le démarrage de l'ASPIHL nous devons fixer certaines compétences.

- rémunération des membres du Conseil et de CODIR
- autorisation générale de plaider
- budget 2021

Ces trois préavis ont fait l'objet des discussions du Conseil de ce soir et je vous remercie de les avoir adoptés.

Rentrée 2021 :

Selon les prévisions de la Direction des écoles je vous rappelle qu'il est indispensable de pouvoir disposer de 8 classes supplémentaires à la rentrée soit :

- un pavillon de 4 classes à Rennaz y compris une salle des maîtres, dimensions, 24x9 mètres
- un pavillon de 4 classes à Villeneuve, dimensions identiques

S'il est relativement facile de caser un pavillon supplémentaire à Villeneuve, il n'en va pas de même à Rennaz. La Commune est bien propriétaire d'un terrain en zone d'utilité publique proche de l'école mais craint les oppositions des voisins qui risquent de ne pas tolérer une construction scolaire même provisoire. Une autre possibilité serait de construire ces pavillons provisoires sur le terrain de l'Espace santé proche de l'hôpital, mais cette parcelle ne dispose plus de droits à bâtir !

Nous planchons sur ce problème avec la Municipalité de Rennaz et l'architecte afin de trouver l'emplacement idéal, qui pourrait être mis à disposition de l'ASPIHL pour y installer ces pavillons provisoires qui seront démontés après 3 ou 4 ans d'utilisation.

Je rappelle qu'il en va de la responsabilité des communes qui ont délivré des permis de construire de répondre aussi aux besoins scolaires.

La situation est extrêmement compliquée et nous avons l'obligation d'être prêts pour les échéances annoncées. Pour ce faire, nous avons fait appel à Madame Astrid Bücher architecte, spécialisée dans les constructions scolaires que nous engagerons à partir du 1^{er} janvier 2021, tel que le permettent les statuts, article 23.

Pour Madame Bücher, la tâche ne se limitera pas uniquement aux pavillons provisoires. Elle sera également directrice de projets pour toutes les constructions scolaires, salles de gym et collège secondaire compris. Pour faire face à l'urgence nous installerons son bureau à la Maison de Ville, salle des comtes de Savoie afin de suivre au plus près les travaux.

Dès son entrée en fonction elle s'occupera de la réalisation des plans pour mise à l'enquête des pavillons, des appels d'offres et du suivi de chantier. En parallèle elle s'occupera des avant-projets pour doubler la salle de gym CTCR et élaborer le collège de la Tronchenaz. Un gros travail administratif l'attend également afin de pour mettre en forme les conventions ou DDP entre l'ASPIHL et les communes accueillant des constructions scolaires.

Plus de détails vous seront donnés lors du dépôt des préavis pour les pavillons et le complément de fonctionnement au budget 2021. Nous souhaitons que ces deux préavis soient à l'ordre du jour d'un conseil intercommunal supplémentaire que nous vous proposons d'agender au 3 mars 2021.



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

9. Divers

--

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie toutes les personnes présentes et leur souhaite de passer de belles fêtes de fin d'année malgré les circonstances et lève la séance à 20h30

Au nom du Conseil Intercommunal

Le Président
Robert Conrad

La Secrétaire
Corinne Rey

Rennaz, le 1^{er} février 2021